



## **La Lettre d'Information sur la réforme du Lycée**

2010 – 2014 - n° 25 – Janvier 2012

Association des Professeurs de Sciences Médico-Sociales

15 Allée des Peupliers – 54130 Saint Max

[www.apsms.fr](http://www.apsms.fr) – [apsms1@yahoo.fr](mailto:apsms1@yahoo.fr)

### **Edito :**

**En ce début d'année civile 2012, nombre de professeurs découvrent ou s'interrogent sur les modalités de la rentrée de septembre en classe de Première ST2S.**

Les listes de diffusion ou autres blogs nous démontrent que l'information n'est pas toujours passée malgré la communication sur cette rénovation du cycle terminal et un projet d'arrêté connu dès avril 2011 (Lettre n° 19).

Des collègues sont encore à la recherche des TD ou TP qui n'apparaissent plus, des collègues n'ont pas perçu l'importance du Conseil Pédagogique mais aussi de ses limites, des collègues se posent la question du « découpage » entre heures en classe entière et heures à effectif réduit, des collègues n'ont pas réalisé que dans nombre d'établissements qu'ils devront élaborer un projet pédagogique pour justifier de ces heures...

C'est sur ce sujet que la rénovation des programmes prend une toute autre dimension qui n'est pas propre à la série ST2S mais à toutes les séries technologiques dans le cadre de la réforme du lycée.

L'APSMS a communiqué sur ces changements depuis plusieurs mois et a invité les collègues à prendre part au débat par exemple lors de la dernière AG en décembre où madame GUILLET, IG était présente et accompagnée de deux IPR.

Il faudra sans doute encore informer mais surtout échanger sur les différentes pratiques pédagogiques, c'est aussi l'occasion de mesurer l'intérêt d'une association de professeurs spécialistes et de la rejoindre en adhérant !

### **Baccalauréat 2014 : Le projet technologique : premières interrogations et comparaisons**

Comme pour toutes les autres séries technologiques, les épreuves du nouveau baccalauréat technologique ST2S de juin 2014 devraient comporter un projet technologique.

L'arrêté du 22/7/2011 publié au JORF du 25/8/2011 cette nouvelle épreuve pour les séries STL et STI2D réformées à la rentrée 2011.

L'« alignement » de cette épreuve pour toutes les spécialités technologiques interroge actuellement sur leur traduction en écriture d'épreuve, sachant la différence des formations, par exemple entre STI2D et STMG.

Après avoir connu le rapport de stage, le dossier technique et la parenthèse d'une épreuve pratique sur feuille, la série ST2S va devoir se préparer au projet technologique.

En attendant la définition de l'épreuve et son document d'accompagnement, on peut prendre appui sur l'épreuve de spécialité actuelle du bac STG ou encore sur le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel des séries professionnelles sachant que ce dernier s'inscrit dans d'autres finalités d'études et d'autres proximités avec l'entreprise.

*Dans tous les cas, on peut attendre de cette épreuve une opportunité pour un travail entre les deux enseignements technologiques de la série (STSS et Biologie humaine), une motivation renforcée des élèves, des résultats d'examen semblables aux autres séries technologiques à condition d'un cadrage sur le terrain, d'un pilotage par une équipe pédagogique et d'un centrage sur des projets technologiques et non professionnels !*

*Ce dernier point sera sans doute le véritable enjeu de cette épreuve !*

### **Epreuve de spécialité du Bac STG : note de service n° 2006-031 du 24/2/2006**

*L'enseignement de spécialité est caractérisé par un ensemble de connaissances et de méthodes, associées à des pratiques dont la maîtrise doit être évaluée à travers une épreuve nécessitant des modalités différenciées, l'une écrite, l'autre pratique.*

*L'épreuve pratique prend appui sur l'étude et sur le projet réalisé par le candidat au cours de l'année de terminale, elle intègre l'usage des technologies de l'information et de la communication. Elle nécessite la mobilisation des capacités d'expression, d'argumentation et de communication.*

**Le projet** est une production qui mobilise des ressources et des activités coordonnées entre elles, dans un contexte en rapport avec la spécialité.

*La durée indicative de réalisation d'un projet au cours des séances de travaux dirigés est de 16 heures.*

*Le projet est présenté à l'examen sous la forme d'un dossier regroupant une fiche de travail synthétique présentant le projet, des méthodes et technologies mises en œuvre, du calendrier observé, de la contribution personnelle du candidat au projet et des supports numériques utilisés et éventuellement créés par le candidat.*

*Le projet est présenté avec l'étude en 45 minutes en deux étapes, la présentation (15 minutes) puis la démonstration pratique et l'entretien avec le jury (30 minutes).  
Le jury est composé de professeurs extérieurs à l'établissement.*

### **Baccalauréat 2014 : évaluation des Activités interdisciplinaires**

*Depuis la réforme du baccalauréat SMS devenu ST2S, les activités interdisciplinaires ont été un symbole de la nécessité de doter les élèves de capacités et compétences leur permettant de poursuivre des études supérieures exigeantes.*

*Les modalités de ces AI étaient suffisamment souples pour s'adapter à tout projet d'établissement mais dans tous les cas comportaient un dispositif d'évaluation en classe de première et de terminale. Cette évaluation contrairement aux TPE n'était cependant pas prise en compte dans le relevé de notes du baccalauréat, ce que l'APSMS a toujours trouvé regrettable.*

*Le nouveau baccalauréat ST2S de 2014 devrait réparer cette lacune souvent considérée comme une injustice considérant l'investissement des équipes et des élèves.*

*En attendant le projet d'épreuve, on peut prendre appui sur ce qui est proposé actuellement en TPE dans les séries générales (note de service du 2 novembre 2005).*

*L'épreuve anticipée est une épreuve orale obligatoire pour tous les élèves des classes de première depuis la session 2007 du bac. Elle donne lieu à une note sur 20 points, seuls sont retenus les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20, affectés d'un coefficient 2.*

*Si les TPE sont un travail collectif, l'évaluation est individuelle, la notation s'appuie sur la démarche individuelle personnelle de l'élève (8 points), son investissement mais aussi sur la présentation du travail et de la production réalisée (présentation collective puis individuelle) sur 12 points.*

*L'épreuve se déroule au sein du lycée dans tous les cas avant les vacances de printemps, le jury est composé de professeurs de l'établissement. Une commission harmonise les notes au niveau de l'Académie.*

*Rappelons que les TPE sont choisis à partir de thèmes définis au niveau national, communs aux trois séries ou spécifiques pour chaque série.*

*Ainsi pour 2011/2012, les trois thèmes communs portent sur « contraintes et libertés », « Ethique et responsabilité » mais aussi sur « Santé et bien être ».*

### ***Deuxième étape de la réforme des lycées : la classe de première :***

*La note d'information du Ministère 11.27 de décembre 2011 fait un point sur cette réforme qui en est à sa seconde année.*

*Elle indique que la « modernisation des séries des premières technologiques en cours (STI2D et STL) s'inscrit dans le processus de mise en place d'une formation technologique plus polyvalente ».*

*Parmi les premières technologiques, la voie la plus fréquentée reste la voie STG (15% des élèves de première en 2011) suivie de la filière STI2D (6%), ST2S (5%) et STL (2%).*

*Les élèves ayant choisi un enseignement d'exploration « Méthode et pratique scientifique », « Sciences de l'ingénieur » ou « Sciences de laboratoire » s'orientent majoritairement vers une première S et ceux qui ont choisi « Santé et Social » vers une première ST2S mais seulement pour 50% d'entre eux ou 60% s'ils ont choisi un troisième enseignement d'exploration « Biotechnologies ».*

***Ce premier constat nous démontre l'intérêt de proposer et valoriser l'enseignement d'exploration Santé et Social pour orienter ces élèves qui en ont le désir vers le cycle terminal ST2S.***

*Si chacun reste libre de son choix après la fin de Seconde, il n'en demeure pas moins qu'explorer n'est pas seulement s'amuser mais approfondir et confirmer son projet d'étude.*

*Chaque établissement doit être conscient de cette stratégie qu'il faut savoir défendre au sein du Conseil pédagogique mais aussi de nos instances académiques !*